

# PROCÈS-VERBAL

800, rue du Square-Victoria – Bureau 2.55 Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossiers:

R-3911-2014 et R-3912-2014

Date:

27 janvier 2015

HEURE	REMARQUES
9 h 02	Reprise de l'audience du 26 janvier 2015
9 h 02	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audiencière
9 h 03	Présentation de l'argumentation de SÉ-AQLPA, par Me Dominique Neuman
9 h 36	Question de précision de Me Marc Turgeon à Me Neuman
10 h 36	Fin de la présentation de l'argumentation de SÉ-AQLPA, par M <sup>e</sup> Neuman
10 h 37	Pause, reprise à 10 h 55
10 h 57	Reprise de l'audience
10 h 58	Réplique de Gaz Métro, par M <sup>e</sup> Éric Dunberry
11 h 41	Fin de la réplique de Gaz Métro, par M <sup>e</sup> Dunberry
11 h 42	Réplique de l'ACIG, par Me Guy Sarault
11 h 51	Fin de la réplique de l'ACIG, par Me Sarault
11 h 51	Supplique de SÉ-AQLPA, par M <sup>e</sup> Neuman
11 h 56	Remerciements et fin de l'audience
V-001-1/2	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
4	
- X	, greffière-audiencière

### PROTOCOLE D'OUVERTURE

### **AUDIENCE DU 27 JANVIER 2015**

#### **DOSSIERS R-3911-2014 ET R-3912-2014**

## DEMANDES DE RÉVISION DE LA DÉCISION D-2014-165 RENDUE DANS LE DOSSIER R-3871-2013

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : M<sup>e</sup> Marc Turgeon (Président de la formation), de même que Mme Diane Jean et Mme Louise Pelletier

Le procureur de la Régie est M<sup>e</sup> Jean-François Ouimette

La demanderesse en révision au dossier R-3911-2014 est :

ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ (ACIG)
Représentée par Me Guy Sarault

La demanderesse en révision au dossier R-3912-2014 est :

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (GAZ MÉTRO)

Représentée par Me Éric Dunberry et Me Marie-Christine Hivon

L'intervenant pour les dossiers R-3911-2014 et R-3912-2014 est :

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES et ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (SÉ-AQLPA)
Représenté par Me Dominique Neuman

Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CES DOSSIERS?

Je demanderais par ailleurs aux parties de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.

DEBUT: 9402

Fin: 11456